

FORMATION À LA MISE EN PLACE D'UN PLAN DE PRÉVENTION ET PROTOCOLE DE SÉCURITÉ

▪ Objectifs

Être capable de décrypter la réglementation (décret du 20/02/92, décret du 26/12/94 et arrêté du 26/04/96).

Être capable de déterminer les situations dans lesquelles s'applique cette réglementation.

Être capable de rédiger les plans de prévention et protocole de sécurité (analyse des interférences et prises de mesures).

▪ Durée : 1 à 2 jours	▪ Nombre de stagiaires : 3 à 8 participants
▪ Lieu et horaires : à définir selon vos besoins	▪ Accessibilité : cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap
▪ Tarif : sur demande	▪ Délai d'accès : 24 heures minimum

▪ Public

Direction, agents de maîtrise et animateurs prévention chargés de la sécurité lors des interventions des entreprises extérieures.

▪ Prérequis

Etre âgé de 18 ans minimum.

Savoir lire et parler la langue française.

▪ Profil du ou des formateurs

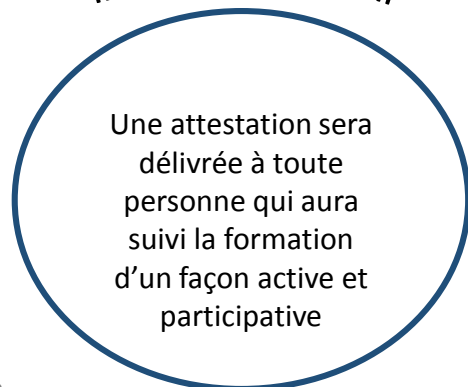
Tous nos formateurs maîtrisent les méthodes pédagogiques, techniques et outils nécessaires aux formations.

Formateurs en possession de leur attestation de réussite de prévention des risques professionnels (INRS)

Méthodes mobilisées



Modalités d'évaluation



MAGER PRO

Siège social : 1 Impasse du Marraud 10600 Barberey-Saint-Sulpice - 03 25 73 58 85

Agence de Reims : ZI Farman, 6 Rue André Rieg 51100 Reims - 03 26 86 32 50

Email : contact@magerpro.com - Site internet : www.magerpro.com

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Travaux effectués dans un établissement par une entreprise extérieure

- Les buts et objectifs du décret du 20 février 1992
- Le plan de prévention par qui et avec qui ?
- Quand rédiger un plan de prévention ? Opérations de plus de 400 heures et liste des travaux dangereux définis dans l'arrêté du 19 mars 1993
- Entreprises sous-traitantes
- Inspection préalable commune
- Déceler les risques d'interférences et prise de mesures
- Le permis de feu
- Les documents accompagnants le plan de prévention
- Le rôle du CSE/CSSCT
- Étude des risques rencontrés : risques mécaniques, électriques, liés à la circulation et aux déplacements dans les locaux, risques liés à l'utilisation d'engins, travaux en hauteur, risques incendie, risques chimiques et spécifiques
- Exemple de plan de prévention adaptable à votre situation
- Les moyens de secours
- Les niveaux de responsabilités de chacun
- Ce que prévoit le plan de prévention et son articulation

Opérations de bâtiment ou de génie civil

Décret du 26 Décembre 1994 : plan de coordination, plan de sécurité et de protection de la santé :

- Étude du décret
- Opérations visées
- Intervenants sur le chantier
- Définition des mesures préventives
- Inspection commune préalable
- Importance du document unique
- Risques liés aux métiers
- Risques liés aux activités
- Exemple et différence entre PGC et PPSPS
- Rôle du CSE/CSSCT
- Les moyens de secours
- Étude des risques rencontrés :
 - o Risques mécaniques
 - o Risques électriques
 - o Risques liés à la circulation et aux déplacements dans les locaux
 - o Risques liés à l'utilisation d'engins
 - o Travaux en hauteur
 - o Risques incendie
 - o Risques chimiques et spécifiques

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Opérations de chargement et de déchargement

Arrêté du 26 avril 1996 : protocole de sécurité

- Étude de l'arrêté
- Définitions des opérations de chargement et de déchargement
- Définitions des entreprises d'accueil et entreprises extérieures
- Organisation matérielle : attente des camions, accès aux quais, utilisation de bascules, zones de manœuvres
- Organisation des opérations : autorisation de conduite des chariots, mise à disposition des transpalettes
- Milieu dans lequel s'effectuent les opérations
- Véhicule de transport
- Les marchandises manipulées
- Protections individuelles et collectives
- Risques d'interférences
- Plan d'accès et plan de circulation
- Organisation des secours
- Exemple de protocole de sécurité adaptable à votre situation
- Visite des lieux de chargement et de déchargement